



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SDIS 25

NUMERO 8 DU MOIS D'AVRIL 2025

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
10 chemin de la Clairière 25042 BESANCON CEDEX
☎ 03 81 85 36 00 – Fax 03 81 85 37 09

**LISTE DES ACTES INSERES
AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SDIS 25
N° 8 DU MOIS D'AVRIL 2025**

Je certifie que les actes portés sur la liste ci-dessous comportant une page, figurent dans le recueil des actes administratifs du SDIS 25 n° 8 du mois d'avril 2025

Signé par : Stéphane BEAUDOUX
Date : 15/04/2025
Qualité : Directeur Départemental d'Incendie et de Secours

Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours du Doubs,
chef de corps

ACTES SOUMIS A PUBLICATION

PAGE

Arrêtés du préfet du Doubs

Arrêté 25-2025-04-02-00002 du 2 avril 2025 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention cynotechnique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs pour l'année 2025	5
Arrêté 25-2025-04-02-00004 du 2 avril 2025 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention de lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels du service départemental d'incendie et de secours du Doubs pour l'année 2025	8
Arrêté 25-2025-04-02-00005 du 2 avril 2025 fixant la liste d'aptitude opérationnelle du groupe d'intervention hélicoptéré du service départemental d'incendie et de secours du Doubs pour l'année 2025.....	21
Arrêté 25-2025-04-02-00003 du 2 avril 2025 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu périlleux (GRIMP) du service départemental d'incendie et de secours du Doubs pour l'année 2025	24
Arrêté 25-2025-04-02-00011 du 2 avril 2025 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des infirmiers de sapeurs-pompiers protocolés du Service Santé et Secours Médical du service départemental d'incendie et de secours du Doubs pour l'année 2025	28
Arrêté 25-2025-04-02-00009 du 2 avril 2025 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des médecins sapeurs-pompiers (MSP) du service Santé et Secours Médical du service départemental d'incendie et de secours du Doubs pour l'année 2025.....	32
Arrêté 25-2025-04-02-00010 du 2 avril 2025 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe de reconnaissance face aux risques radiologiques du service départemental d'incendie et de secours du Doubs pour l'année 2025	35
Arrêté 25-2025-04-02-00006 du 2 avril 2025 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu chimique et biologique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs pour l'année 2025	39
Arrêté 25-2025-04-02-00007 du 2 avril 2025 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'unité de sauvetage, d'appui et de recherche du service départemental d'incendie et de secours du Doubs pour l'année 2025	46

Arrêté n° 25-2025-04-02-00002 du 02 avril 2025

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention cynotechnique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2025.

Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;
Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
Vu le guide national de référence « cynotechnie » ;
Vu le guide de doctrine opérationnel « engagement des équipes cynotechniques » ;
Vu le décret du 12 janvier 2024 portant nomination de M. Rémi BASTILLE, préfet du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-11-06-00003 du 06 novembre 2024 portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07104 du 17 décembre 2007 portant création d'un peloton Cynophile départemental au sein du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-12-31-00006 du 31 décembre 2024 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention cynotechnique des sapeurs-pompiers du département du Doubs pour l'année 2025 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°25-2024-01-29-00019 du 29 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention cynotechnique des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2025, sans restriction, les personnels et les chiens désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	CHIEN	NOM	PRÉNOM
CYN 3	Conseiller Technique Départemental	Berger Belge TIXI née le 22/01/22 n° 250268743962741	HUGUENARD	ARNAUD

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	CHIEN	NOM	PRÉNOM
CYN 2	Chef d'unité cynotechnique	Border collie PEP'S né le 15/11/2019 n°250269590054602	GOY	FRANCK
		Berger belge JEKO né le 05/11/14 n° 250269500642126	JEANNINGROS	MAGALI
CYN 1	Conducteur cynotechnique	Berger hollandais THOR né le 08/03/22 n° 250269610339137	BISMILLAH	JAAFAR
		Berger belge TAÏGA née le 05/01/22 n° 250269610240538	CARMINATI	ALEXIS
		Berger belge malinoise RÊVA, née le 10/01/2020 n°250268732705750	RICHARD	MICKAËL

Article 2 :

Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Sont habilités à exercer la spécialité « CYN » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	CHIEN	NOM – PRÉNOM
CYN 2	Chef d'unité cynotechnique	Berger allemand JUKE né le 20/10/14 n°250268500768018	GOY FRANCK

Article 3 :

L'arrêté préfectoral n° 25-2024-12-31-00006 du 31 décembre 2024 susvisé est abrogé.

Article 4 :

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **02 AVR. 2025**

Pour le préfet, et par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Chef de corps,
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours

**Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs**

Arrêté n° 25-2025-04-02-00004

du 02 avril 2025

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention de lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2025.

Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;
Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
Vu le guide national de référence « feux de forêts » ;
Vu les guides de doctrine et de techniques opérationnelles « feux de forêts et d'espaces naturels » ;
Vu le décret du 12 janvier 2024 portant nomination de M. Rémi BASTILLE, préfet du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-11-06-00003 du 06 novembre 2024 portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-12-31-00007 du 31 décembre 2024 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention de lutte contre les feux de forêts apte à la constitution des colonnes mobiles de secours des sapeurs-pompiers du département du Doubs pour l'année 2025.
Vu l'arrêté préfectoral n°25-2024-01-29-00019 du 29 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention de lutte contre les feux de forêts des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2025, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF 4	Référent départemental	CMS	SAUGET	YOHANN
	Référent départemental adjoint	CMS	VIEILLEDENT	MATTHIEU

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF 4	Chef de colonne	CMS	ANGONIN	ARNAULT
		-	BEAUDOUX	STEPHANE
		-	FOURNEROT	CHRISTOPHE
		CMS	PICHON	ROMAIN
FDF 3	Chef de groupe	CMS	BOUJON	JEROME
		CMS	DELAULE	LIONEL
		CMS	DELOULE	FABRICE
		CMS	DESCHAMPS	JEAN-MARC
		CMS	DESCHAMPS	OLIVIER
		CMS	DINETTE	ARNAUD
		CMS	DORIER	PIERRE
		-	FAIVRE	RAPHAEL
		CMS	FISCHESSE	GUILLAUME
		CMS	LECOMTE	HERVE
		CMS	PETITCOLIN	PATRICK
		CMS	POVEDA	PHILIPPE
		CMS	REGNAUT	FABIEN
		CMS	RIVOIRE	CLEMENT
		CMS	ROUSSEY	ERIC
FDF2	Chef d'agrès	CMS	ABBUHL	GEOFFREY
		CMS	AGUIE	ALEXANDRE
		CMS	BALLET	DAVID
		CMS	BARDOT	JORDAN
		CMS	BECOULET	SEBASTIEN
		CMS	BETTONI	MAXIME
		CMS	BEY	MICKAEL
		CMS	BOLE	JULIEN
		-	BONNET	NICOLAS
		-	BOUCLET	GAETAN
		-	BOURGOIN	ALAIN
		-	BREUILLARD	PATRICE
		CMS	BRIDE	MICKAEL
		CMS	BUTORAC	BOBAN
		CMS	CHEVALIER	CORENTIN
		CMS	CLERC	JEREMY
CMS	COHADON	SYLVAIN		

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF2	Chef d'agrès	CMS	CONGRETTEL	FREDERIC
		CMS	COULON	PHILIPPE
		-	COURAGEOT	DAMIEN
		CMS	DAMNON	CEDRIC
		CMS	DE CAMPOS GOMES	DAVID
		-	DEMAIMAY	RODOLPHE
		CMS	DORNIER	DAMIEN
		-	DUBI	FABRICE
		CMS	DUPONT	ANTOINE
		CMS	DUTHION	REMI
		CMS	DUTRIEUX	ARNAUD
		CMS	ESPINOSA	SEBASTIEN
		-	ESPITALIER	STEPHANE
		CMS	FAIVRE	NICOLAS
		CMS	FAVEY	NICOLAS
		CMS	FRANCOIS	CHARLES
		CMS	GABET	JULIEN
		CMS	GAGELIN	ALEXANDRE
		CMS	GAGLIARDI	SEBASTIEN
		CMS	GAILLARD	BENJAMIN
		-	GARNIER	HERVE
		-	GAUDINET	SAMUEL
		CMS	GAUDUMET	MICHAEL
		CMS	GEHANT	GILLES
		CMS	GERMAIN	SEBASTIEN
		-	GIGON	STEPHANE
		-	GIRARD	FREDERIC
		-	GIRARD	JACKY
		CMS	GRANCHER	ROMARIC
		CMS	GRILLET	BERTRAND
		CMS	GRIMANI	ALAIN
		-	GRISON	AURELIEN
CMS	GRYNSYK	GAETAN		
-	GUIGNIER	HERVE		
CMS	GUIGNIER	PATRICE		
CMS	GUIGNOT	YVON		

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF2	Chef d'agrès	-	GUILLET	DANIEL
		-	GUZZON	DAVID
		CMS	HORCKMANS	ALEXANDRE
		-	HUGUENARD	FABRICE
		CMS	JEANNEROD	CHRISTOPHE
		CMS	JOUBAIRE	THOMAS
		-	LEMOINE	EMMANUEL
		CMS	LESTRAT	JESSY
		CMS	LONCHAMPT	ANTHONY
		CMS	MAGNIN-FEYSOT	OLIVIER
		CMS	MAIGROT	ROBIN
		-	MARION	DAMIEN
		CMS	MARTIN	FABRICE
		-	MATERNE	CHRISTOPHE
		CMS	MENDY	PHILIPPE
		CMS	MEYER	FLORIAN
		CMS	MILLE	GAETAN
		CMS	MONNIN	FREDERIC
		-	MOREAU	YANN
		-	MOREY	VINCENT
		CMS	MOUGEY	OLIVIER
		-	MOUGIN	CHRISTOPHE
		CMS	MOUGIN	DAVID
		-	MULLER	NICOLAS
		CMS	NOIR	DAMIEN
		CMS	NORMAND	BERTRAND
		-	OCHS	THIERRY
		CMS	PAGEAUX	MICKAEL
		-	PAGNOT	OLIVIER
		CMS	PAPE	CHRISTOPHE
		-	PERIARD	ANTHONY
		CMS	PETIT	CEDRIC
		-	PICHETTI	ARNAUD
CMS	PONCELIN	BERTRAND		
CMS	PONCOT	YOHANN		
CMS	PORTERET	STEPHANE		
CMS	POURNY	SEBASTIEN		

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF2	Chef d'agrès	CMS	POY	LUDOVIC
		CMS	PROST	JULIEN
		-	RATTE	JOHANNY
		CMS	REGNIER	CYRIL
		CMS	ROUARD	FABIEN
		-	ROUSSET	FREDERIC
		CMS	RUDE	ALEXANDRE
		CMS	SAUSER	YANNICK
		CMS	SCHAER	DOMINIQUE
		CMS	SCHORI	NICOLAS
		-	SECLÉT	ELVIS
		CMS	SIMON	ERIC
		CMS	SIMONIN	LIONEL
		-	SMOUNYA	MARC
		CMS	TERVEL	MAXIME
		CMS	TOURMAN	JEAN-MICHEL
		CMS	TROY	RODOLPHE
		CMS	TYRODE	FLORIAN
		CMS	UHLEN	BRUNO
		CMS	VALKER	MARC
		CMS	VECLAIN	BRUNO
		-	VUILLET	JOHANN
-	WAHLER	DAVID		
CMS	WURTZ	JEAN-CYRIL		
FDF1	Equipier	-	ACHARD	RUDY
		CMS	AMAOUZ	MEDDY
		-	ANDRE	PAUL-ETIENNE
		-	AUDEBERT	GREGORY
		CMS	AVONDO	SAMUEL
		-	BADOIS	AURELIEN
		-	BAILLY	DAVID
		-	BANDERIER	HUBERT
		-	BARCON	JEAN-CLAUDE
		-	BARRAULT	HERVE
		-	BART	GAETAN
		CMS	BARTHELEMY	MAXIME
		-	BASSETTI	MATTEO

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF1	Equipier	CMS	BATISTA	ALEXIS
		CMS	BATISTA	VINCENT
		CMS	BAUD	CYRIL
		-	BAZIN	FLORIAN
		-	BELOT	JULIEN
		-	BENKHELFALLAH	SID AHMED
		-	BERTRAND	DANIEL
		-	BESANCON	REGIS
		CMS	BEZ	THOMAS
		CMS	BILLOD	JULIEN
		CMS	BLANC	ADRIEN
		CMS	BLANCHARD	YVES
		CMS	BOBILLIER-MONNOT	EDGAR
		-	BODET	MATTHIEU
		-	BOILLOT	FLORIAN
		-	BOLE	NICOLAS
		-	BOSCHAT	OCEANE
		-	BOSSON	STEPHANE
		CMS	BOUDINOT	LAURENT
		-	BOURDIN	FANNY
		-	BOURGIN	SEBASTIEN
		CMS	BOUVEROT	YOHANN
		CMS	BOVET	FLORENT
		CMS	BRENANS	RAPHAEL
		-	BRETAGNE	CEDRIC
		CMS	BREUILLARD	KILLIAN
		-	BREUILLOT	KEVIN
		CMS	BRISHOUX	MATHIEU
		CMS	BRISEBARD	CORENTIN
		CMS	BRISEBARD	EMILIEN
		CMS	BRISEBARD	JULES MAEL
		-	BROCCO	GUILLAUME
		-	BRONIQUE	NICOLAS
CMS	BRUGGER	ANTOINE		
CMS	BRUOT	KILLIAN		
CMS	BULLE	MATHIEU		
CMS	BUTEZ	YANIS		

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
		CMS	CAFFAREL	XAVIER
		CMS	CARMINATI	ALEXIS
		CMS	CARNET	FLORIN
		CMS	CARTERON	JULIEN
		CMS	CASSARD	REGIS
		CMS	CAVARELLI	NICOLAS
		CMS	CECCARELLO	CHRISTIAN
		-	CHAMPAGNE	CHARLEY
		-	CHAPELLE	ANDRE
		-	CLARENQ	LORIS
		CMS	CLEMENT	ELIE
		-	CLERC	LAURENT
		-	CLEVY	VICTORIEN
		-	COGNAT	JEREMIE
		CMS	COLLETTE	OLIVIER
		CMS	COMPTE	ALEXANDRE
		CMS	CONGRETTEL	ALEXIS
		-	CORDIER	FLORIAN
		-	CORNET	MARC
		CMS	CORNU	LAURENT
		CMS	COSTE	PIERRE
		CMS	COURLET	JEROME
		-	COURVOISIER	EMMANUEL
		CMS	CUNY	SEBASTIEN
		-	CUSENIER	JEROME
		-	DA CUNHA	MARIE
		CMS	DEBOST	JULIE
		-	DECHAUD	DAVID
		CMS	DEMANGE	MICHAEL
		-	DERAY	EMILE
		CMS	DESENCLOS	DAVID
		-	DINQUER	NICOLAS
		CMS	DOSIERES	KEVIN
		CMS	DROZ-VINCENT	NICOLAS
		CMS	DUBAT	ADRIEN
		CMS	DUBOIS	ADRIEN

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF1	Equipier	-	DUDO	OLIVIER
		CMS	DUPUIS	GAETAN
		CMS	DUSSOUILLEZ	MICKAEL
		CMS	ETCHIALI	MEHDI
		-	EDEVENON	KARINE
		-	FAUDOT	NICOLAS
		-	FAVE	REMY
		CMS	FERREIRA	WILLIAM
		CMS	FLAMERY	CLEMENT
		CMS	FLORIN	JEAN
		-	FORTIER	FANNY
		CMS	FROSSARD	AMELIE
		-	GAGELIN	ARTHUR
		-	GAHIDE	EDDY
		CMS	GAIFFE	MANON
		CMS	GALLAND	THEO
		-	GALLOTTE	ALEXANDRE
		-	GAMARD	ALAIN
		-	GARRIDO	ROBERTO
		CMS	GAULARD	MARIE
		-	GIGANTE	VALENTIN
		CMS	GIGON	ARNAUD
		CMS	GILLET	RAPHAËL
		CMS	GINDRAT	VALERE
		CMS	GIRARD	THOMAS
		CMS	GIRARDET	TOM
		CMS	GIRARDOT	YANN
		-	GIRARDIN	JEREMY
		CMS	GIROD	ENRIQUE
		CMS	GOGUEY	MATHIS
		-	GORMOND	EYTAN
		CMS	GOSSELIN	PATRICK
CMS	GOY	FRANCK		
-	GRANDCLERE	JASON		
CMS	GRANDJEAN	THOMAS		
CMS	GRANDMAISON	MAXIME		

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF1	Equipier	CMS	GRANDMOUGIN	BAUDOIN
		-	GRISEY	PASCAL
		-	GROSJEAN	ALEXANDRE
		-	GROSJEAN	MELANIE
		-	GROSPERRIN	ALEXANDRE
		CMS	GROSPERRIN	ALINE
		CMS	GRUX	LOICK
		CMS	GUENAT	ROMAIN
		CMS	GUIBELIN	JOHN
		CMS	GUILLAME	LOIC
		-	GUILLAUME	GWEGAN
		CMS	GUILLAUME	MAEL
		-	GUINNARD	CAROLE
		-	HARAT	ROMAIN
		CMS	HENRI	PAUL
		CMS	HERARD	MARC
		CMS	HINTZY	THOMAS
		-	HODY	AUDREY
		-	HUGUENARD	ARNAUD
		CMS	HUGUENOTTE	ETHAN
		-	JACOUTOT	OLIVIER
		CMS	JEANGUYOT	MARINE
		CMS	JEUDY	JULIEN
		-	JEVTOVIC	VINCENT
		CMS	JOLY	STEPHANE
		CMS	JOUFFROY	DEBORAH
		CMS	KATANCEVIC	NICOLAS
		-	KEBAILI	RAYAN
		CMS	KERGOAT	ERWAN
		-	LABATTUT	STEEVEN
		CMS	LAFAILLE	CORENTIN
		CMS	LAITHIER	JULIEN
CMS	LATEUR	MATHIEU		
-	LAURENT	ADRIEN		
CMS	LEBER	GEOFFREY		
CMS	LEBER	JONATHAN		

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF1	Equipier	CMS	LEBLANC	SVETLANA
		CMS	LEFEBVRE	CLARA
		CMS	LEFORT	GEOFFREY
		-	LEROUX	DAMIEN
		CMS	LEROY	NICOLAS
		-	LEROY	STEVE
		CMS	LIGIER	YELENA
		-	LLABRES	ROMAIN
		-	LOCATELLI	ALEXANDRE
		CMS	LOICHOT	PIERRICK
		CMS	LOMBARDOT	PHILIPPE
		CMS	LOSLIER	CYRIL
		CMS	MAGNIN-FEYSOT	HONORE
		-	MAIRE	GUILLAUME
		CMS	MARECHAL	ANTOINE
		-	MARGUET	CORENTIN
		CMS	MARTIN	MAXIME
		-	MARTINS	CAMILLE
		-	MATHIEU	FLAVIEN
		-	MATHIOT	LUCAS
		CMS	MEROUGE	TRISTAN
		CMS	MIDEY	ALEXANDRE
		-	MILLE	ARNAUD
		CMS	MINETTI	THIERRY
		CMS	MINGHI	LOUIS
		CMS	MINOLETTI	ALEXANDRE
		-	MINOLETTI	BENOIT
		CMS	MIOTTE	PATRICK
		-	MONNOT	ROMAIN
		-	MONTAGNON	AURELIEN
		CMS	MONTEL	JONATHAN
		CMS	MORAS	RAPHAEL
		CMS	MOREL	BENOIT
CMS	MOREL	DYLAN		
-	MOSSARD	VINCENT		
CMS	MOSSON	ARNAUD		

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF1	Equipier	CMS	MOURAUX	KAREN
		-	MUCKE	JEAN-PHILIPPE
		CMS	MUSY	ARNAUD
		CMS	NEITTHOFFER	MATHIEU
		CMS	NICOLET	CEDRIC
		CMS	NOCQUET	FLORIAN
		-	OLIVIER	STEPHANE
		CMS	ORDINAIRE	TONY
		-	PAHIN	MATHIEU
		-	PAHIN	NICOLAS
		CMS	PAIGNAY	FLORENT
		CMS	PARMENTIER	NICOLAS
		CMS	PATOZ	FABRICE
		-	PECHIN	ANTHONY
		CMS	PECORARO	FLORIAN
		-	PELLATON	LAURENT
		-	PELLIER	OLIVIER
		-	PERRIGUEY	CLEMENT
		CMS	PERRIN	CLARA
		-	PERROT	SEBASTIEN
		CMS	PERSONENI	SYLVAIN
		-	PETIT	MAXENCE
		CMS	PETITGUYOT	ALEXIS
		CMS	PHEULPIN	KEVIN
		CMS	PICARD	SYLVAIN
		-	PIRALLA	ROMAIN
		-	PLUMEREL	GUILLAUME
		-	POISSENOT	FREDEIC
		-	PORET	ROMUALD
		-	POTIER	CYRIL
		-	POULEN	OLIVIER
		CMS	POURCELOT	MICHAEL
		-	POURCELOT	SEBASTIEN
CMS	PRAOM	MARGAUX		
CMS	QUERRY	FREDERIC		
CMS	RACLOT	DAMIEN		

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF1	Equipier	-	RAILLARD	TRISTAN
		-	REGAZZONI	HUGUES
		CMS	RENAUD	CLEMENT
		CMS	REQUET	DAVID
		CMS	REUILLE	SEBASTIEN
		CMS	REZILLOT	NATHAN
		-	RIVA	LAURENT
		CMS	ROBIN	CHRISTOPHE
		CMS	RODRIGUES ABRANTES	ANTONIO
		CMS	ROGNON	JEREMY
		-	ROHN	ROBIN
		CMS	ROLAND	JEAN-LOUIS
		CMS	ROLIN	JEREMY
		-	ROLLIN	JEROME
		CMS	ROUSSEAU	JEREMY
		CMS	ROUSSEAU	OLIVIER
		CMS	ROUSSIN	ANTHONY
		-	RZEMYSZKIEWICZ	THOMAS
		-	SAUNIER	MATTHIAS
		-	SCACCHETTI	LOUIS
		-	SENOT	JEAN-CHARLES
		CMS	SERDET	PAUL
		CMS	STADLER	FRANCK
		CMS	STECHE	ENZO
		CMS	SCHWEBLIN	MAGALI
		CMS	THEVENOT	THIERRY
		-	THILY	ALBAN
		-	TIROLE-HUART	LUCA
		CMS	TISSERAND	ALLAN
		CMS	TISSOT	STEPHANE
		-	TOITOT	DIDIER
		-	TOURNIER	HERVE
		CMS	TREFF	DAMIEN
-	TRIPONNEY	NICOLAS		
CMS	TRONCIN	LOUIS		
CMS	TSCHIRRET	VINCENT		

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF1	Equipier	CMS	VACELET	AMAURY
		-	VADAM	JEAN-CHARLES
		CMS	VALLEE	ROMAIN
		CMS	VALOT	YAN
		-	VARILLON	JULIEN
		-	VAUDEVILLE	SEBASTIEN
		-	VERNIER	ALEXIS
		CMS	VERWAERDE	JULIEN
		-	VIONNET	JEAN

Article 2 :

Seuls les sapeurs-pompiers aptes à la constitution des colonnes mobiles de secours (CMS) inscrits sur la liste définie en article 1, sont susceptibles d'être engagés sur des interventions en colonnes mobiles de secours « feux de forêts ».

Article 3 :

L'arrêté préfectoral n° 25-2024-12-31-00007 du 31 décembre 2024 susvisé est abrogé.

Article 4 :

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **02 AVR. 2025**

Pour le préfet, et par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Chef de corps,
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours

**Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs**

Arrêté n° 25-2025-04-02-00005 du 02 avril 2025

fixant la liste d'aptitude opérationnelle du groupe d'intervention hélicopté du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2025.

Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;
 - Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
 - Vu le guide national de référence « Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux » ;
 - Vu le Référentiel Emploi, Activités, Compétences « interventions secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare » ;
 - Vu les guides de doctrine et de techniques opérationnelles « interventions en milieu périlleux et montagne » ;
 - Vu le guide national de référence « sauvetage aquatique » ;
 - Vu le décret du 12 janvier 2024 portant nomination de M. Rémi BASTILLE, préfet du Doubs ;
 - Vu l'arrêté préfectoral n° 330 du 27 janvier 1998 portant création du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP) du Doubs ;
 - Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07105 du 17 décembre 2007 portant création d'une équipe spécialisée en intervention en milieu aquatique et subaquatique au sein du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
 - Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-11-06-00003 du 06 novembre 2024 portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Doubs ;
 - Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-12-31-00001 du 31 décembre 2024 fixant la liste d'aptitude opérationnelle du groupe d'intervention hélicopté des sapeurs-pompiers du département du Doubs, pour l'année 2024 ;
 - Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-01-29-00019 du 29 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
- Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont habilités à exercer au sein du groupe d'intervention hélicopté des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2025, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

EQUIPE SPECIALISEE	NIVEAU D'EMPLOI	HELITREUILLAGE DE NUIT	Qualification « Interface Lézard »	NOM	PRENOM
GIH	Conseiller technique Départemental (IMP3)	OUI	OUI	LARRIERE	Didier
	Conseiller technique Départemental Adjoint (IMP3)	OUI	OUI	JEANNIN	Maël
	Conseiller technique Départemental (SAL3/SAV)	NON	-	SCHAER	Dominique
	Chef d'unité (IMP3)	OUI	OUI	GRANCHER	ROMARIC
				LIEVRE	DAVID
				MARTIN	LUDOVIC
				MINOLETTI	BENOIT
				PATTON	BRUNO
				PELLIER	OLIVIER
				TISSOT	JEROME
	Sauveteur (IMP2)	NON	NON	VIENNET	AURELIEN
				BARTHELEMY	MAXIME
				BRIDE	MICKAEL
				COHADON	SYLVAIN
				DEFRASNE	JEROME
				DEFRASNE	NATHALIE
				DUSSOUILLEZ	MICKAEL
				ETCHIALI	MEHDI
				GRANDMAISON	MAXIME
				HORCKMANS	ALEXANDRE
				MANZONI	JEREMIE
	Sauveteur aquatique (SAV)	NON	-	ROLAND	JEAN-LOUIS
				RUDE	ALEXANDRE
BROCCO				GUILLAUME	
OUI		DECKMIN		RICHARD	
NON		DROSZEWSKI		YANN	
Médecin SSSM (IMP1)	NON	NON	MARTIN	LUDOVIC	
			POTIER	CYRIL	
			TREFF	DAMIEN	
			PEUGEOT-MORTIER	CAROLINE	
			PILLER	LAURE-ESTELLE	

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Article 2 :

Sont habilités à exercer au sein du groupe d'intervention hélicoptère uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

EQUIPE SPECIALISEE	NIVEAU D'EMPLOI	HELITREUILLAGE DE NUIT	NOM	PRENOM
GIH	Sauveteur aquatique (SAV)	OUI	TISSOT	JEROME

Article 3 :

L'arrêté préfectoral n° 25-2024-12-31-00001 du 31 décembre 2024 susvisé est abrogé.

Article 4 :

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **02 AVR. 2025**

Pour le préfet, et par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Chef de corps,
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours

**Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs**

Arrêté n° 25-2025-04-02-00003

du 02 avril 2025

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu périlleux (GRIMP) du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2025.

Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;
Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
Vu le guide national de référence « Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux » ;
Vu les guides de doctrine et de techniques opérationnelles « interventions en milieu périlleux et montagne » ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 330 du 27 janvier 1998 portant création du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP) du Doubs ;
Vu le décret du 12 janvier 2024 portant nomination de M. Rémi BASTILLE, préfet du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-11-06-00003 du 06 novembre 2024 portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-12-31-00014 du 31 décembre 2024 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu périlleux des sapeurs-pompiers du département du Doubs, pour l'année 2024 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-01-29-00019 du 29 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en milieu périlleux des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2025, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
IMP 3	Conseiller technique départemental	LARRIERE	DIDIER
	Conseiller technique départemental Adjoint	JEANNIN	MAEL

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
IMP3	Chef d'unité référent compagnie	MINETTI	THIERRY
		RODRIGUES	CEDRIC
		TISSOT	JEROME
	Chef d'unité	BAILLY	DAVID
		GRANCHER	ROMARIC
		GUILLET	DANIEL
		LIEVRE	DAVID
		MARTIN	LUDOVIC
		MINOLETTI	BENOIT
		PATTON	BRUNO
		PELLIER	OLIVIER
		TROY	RODOLPHE
		VIENNET	AURELIEN
IMP2	Sauveteur	BARTHELEMY	MAXIME
		BERNA	CHRISTOPHE
		BRENANS	RAPHAEL
		BREUILLOT	KEVIN
		BRIDE	MICKAEL
		BRUGGER	ANTOINE
		CAVATZ	GAETAN
		CHAMPAGNE	CHARLEY
		COHADON	SYLVAIN
		DEFRASNE	JEROME
		DEFRASNE	NATHALIE
		DUBOURG	KEVIN
		DUSSOUILLEZ	MICKAEL
		ETCHIALI	MEHDI
		FAIVRE	LANDRY
		FAIVRE	YANNICK
		FAVE	REMY
		GERMAIN	SEBASTIEN
		GIRARD	THOMAS
		GRANDMAISON	MAXIME
		GUELLE	MAXIME
		HODY	AUDREY
		HORCKMANS	ALEXANDRE
JEANGUYOT	MARINE		

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
IMP2	Sauveteur	JEANNEROD	CHRISTOPHE
		LEROY	STEVE
		MANZONI	JEREMIE
		MEROUGE	TRISTAN
		MOUREY	MATHIEU
		OCHS	THIERRY
		ORDINAIRE	TONY
		PELLEGRINI	RODOLPHE
		QUERRY	FREDERIC
		REGAZZONI	HUGUES
		ROLAND	JEAN-LOUIS
		RUDE	ALEXANDRE
		THIEBAUD	MICKAEL
UHLEN	BRUNO		

Article 2 :

Sont habilités à exercer la spécialité « GRIMP » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
IMP2	Sauveteur	GRANDMOUGIN	BAUDOIN
IMP3	Chef d'unité	BOVET	FLORENT

Article 3 :

Les sapeurs-pompiers, dont les noms suivent, sont désignés responsables techniques pour leurs compagnies respectives :

- Caporal-chef MINETTI Thierry – Compagnie Montbéliard ;
- Adjudant-chef TISSOT Jérôme – Compagnie Besançon ;
- Adjudant-chef RODRIGUES Cédric – Compagnie Pontarlier.

Article 4 :

Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Article 5

L'arrêté préfectoral n° 25-2024-12-31-00014 du 31 décembre 2024 susvisé est abrogé.

Article 6

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **02 AVR. 2025**

Pour le préfet, et par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Chef de corps,
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours

Arrêté n° 25-2025-04-02-00011 du 02 juin^o 2025

fixant la liste d'aptitude opérationnelle des infirmiers de sapeurs-pompiers protocolés du Service Santé et Secours Médical du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2025.

Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;
Vu le décret du 12 janvier 2024 portant nomination de M. Rémi BASTILLE, préfet du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2014-07-11-017 du 06 novembre 2024 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n°25-2024-11-06-00003 portant règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-12-31-00009 du 31 décembre 2024 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des infirmiers protocolés du Service Santé et Secours Médical du SDIS du Doubs pour l'année 2024 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°25-2024-01-29-00019 du 31 décembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont habilités à exercer en qualité d'infirmiers de sapeurs-pompiers ou interne en médecine protocolés, au titre de l'année 2025, les personnels désignés ci-dessous :

NOM	PRÉNOM	RPPS	SSO	SSO FDF	SSO SAL	SAP doublage	SAP autonome	SAP NRBC	Inf. Coordinateur
AMIEZ	DELPHINE	10103171830	X				X		
AUDY	PAULINE	10103377106	X				X		
BARBIER	JULIEN	10107347345	X				X	X	X
BAYLE	SABRINA	10106190050	X	X			X		
BERGER	DAMIEN	10104611628	X		X		X	X	
BESANCON	KIM	10106360315	X				X	X	
BINDA	ROMAIN	10104453591	X		X		X		
BINETRUY	THIBAUD	10102966644	X				X		

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NOM	PRÉNOM	RPPS	SSO	SSO FDF	SSO SAL	SAP doublage	SAP autonome	SAP NRBC	Inf. Coordinateur
BONVARLET	SHAMA	10107359407	X				X		
BOUTON	ARNAUD	10104458889	X	X			X		
BRISEBARD	MATHILDE	10102351037	X				X		
BUNEL	LEONIE	10108580142	X				X		
CASTANY	THOMAS	10103936703	X				X		
CHABOD	ADELINE	10105289895	X				X		
CLERC- VOUILLOT	FANNY	10102961926	X				X		
CLOUET	LAURE	10104401574	X				X		
COMTE	CECILE	10106106817	X				X	X	
COMTE	ESTELLE	10105493745	X		X		X	X	
CUNY	BERTRAND	10105860877	X	X	X		X	X	X
DESCHENES	KEVIN	10104869341	X				X	X	X
DESHAYES	JULIEN	10104555809	X				X		
DHOTE	ANNE	10106151912	X			X			
DUVIVIER	ERIC	10103342969	X				X		
EL AYOUNI	AYOUB		X			X			
ELISABETH	SEBASTIEN	10104618094	X		X		X		
FAIVRE	ALEXANDRA	10104546931	X	X	X		X		
FAIVRE	ALYCIA	10107239120	X				X		
FAUCHARD	STEPHANE		X			X			
FERREUX	AUGUSTIN	10102753158	X				X		
GAIFFE	OLIVIA	10102550075	X		X		X	X	
GAUDINET	GABRIEL	10106157786	X				X		X
GENESTIER	EMMANUEL	10106002206	X				X		
GIRARDOT	MAITE	10102872339	X				X		
GRANDJEAN	BERTRAND	10105034978	X	X	X		X	X	X
GROSS	CHRISTOPHE	10104511513	X				X	X	
GRUT	EVELYNE	10102664413	X						
GUALDES	HELENE	10109378397	X				X		
GUTHLEBEN	MATTHIEU	10105864200	X				X		
HAUTIER	THOMAS	10108197376	X			X			
HUOT	AURORE	10105080146	X	X	X		X	X	X
IRIMESCU	SOUED	10104415335	X		X		X		
JEANNEROD	FRANCOISE	10106866824	X	X			X	X	
JOURNOT	ALAIN	10106805897	X				X		X
KHELOUFI	LOUIZA	10106302630	X				X		

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NOM	PRÉNOM	RPPS	SSO	SSO FDF	SSO SAL	SAP doublage	SAP autonome	SAP NRBC	Inf. Coordinateur
LACROIX	COLIN	10105223845	X	X			X	X	
LANGUILLE	EMMANUEL	10106306516	X				X		
MAGNIN	FREDERIC	10106173973	X				X	X	
MARION	CELINE	10103487186	X			X			
MEBIROUK	JAMAYA	10104563001	X				X		
MENETRIER	ALICIA	10105244205	X			X			
MIRAU COURT	LEA	10103170535	X				X		
MOLLE	MARIE	10103212360	X				X	X	
MONNOT	NICOLAS	10104558597	X				X		
MONTAGNON	JEAN CHRISTOPHE	10105072275	X				X		X
NAGY	CECILE	10106355273	X				X	X	
NICOD	FABIENNE	10105058233	X		X		X		X
PARIS	MELANIE	10103131107	X				X		
PERRIGUEY	CLEMENT	10103384334	X				X		
PETIT	YANNICK	10104678353	X				X		
PINEAU	JOSEPHINE	10106266322	X	X			X		
POULLEAU	LEA	10103225099	X				X		
REBILLOT	ISABELLE	10105156961	X		X		X		
RETHORE	ANNIE	10103771456	X	X	X		X	X	X
RICHARD	CHRISTOPHE		X				X	X	
RICHARD	SOLENE	10104725980	X				X	X	
ROBERT	PATRICK	10105040389	X				X		
RUFFION	LAETITIA	10106779092	X		X		X	X	
RUINET	SYLVIE	10103740063	X	X			X		
SCALABRINO	VERONIQUE	10107339599	X		X		X		
SUBILOTTTE	LAURENCE	10106258162	X				X		
TEIXEIRA	JOHANNA	10103864764	X				X	X	
TRIBLE	PELAGIE	10106152126	X				X		
TRUCHE	SYLVAIN	10107237777	X		X		X		
VERNEREY	JULIETTE	10109379494	X				X		
VERPILLAT	MELANIE	10103192794	X				X		
VIVOT	STEPHANIE	10105808744	X		X		X	X	
VONIN	VERONIQUE	10105814783	X		X		X	X	X
VOUILLON	ALAIN	10106866659	X		X		X		
WENGER	MAXIME	10106281586	X				X		
ZAHND	HENRI	10104458491	X			X			

Article 2 :

Les infirmiers inscrits sur cette liste peuvent être engagés sur intervention en doublure ou pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Article 3 :

L'arrêté préfectoral n° 25-2024-01-29-00019 du 31 décembre 2024 susvisé est abrogé.

Article 4 :

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **02 AVR. 2025**

Pour le préfet, et par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Chef de corps,
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours

**Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs**

Arrêté n° 25-2025-04-02-00009 du 02 avril 2025

fixant la liste d'aptitude opérationnelle des Médecins Sapeurs-Pompiers (MSP) du Service Santé et Secours Médical du service départemental d'incendie et de secours du Doubs pour l'année 2025.

Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;
Vu le décret du 12 janvier 2024 portant nomination de M. Rémi BASTILLE, préfet du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-11-06-00003 du 06 novembre 2024 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n°25-2016-07-11-018 portant règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-12-31-00011 du 31 décembre 2024 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des Médecins Sapeurs-Pompiers (MSP) du Service Santé et Secours Médical du service départemental d'incendie et de secours du Doubs pour l'année 2025 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°25-2024-01-29-00019 du 29 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont habilités à exercer en qualité de médecins sapeurs-pompiers, au titre de l'année 2025, les personnels désignés ci-dessous :

NOM	PRÉNOM	OPS Courant	OPS Except.	Ref. SAL	DSM	SSH	NRBC
AMBS	MATHIAS		X	X			
BARRANDE	YOANN	X	X				
BARBIER	ALAIN	X	X				
BERNARD	LYDIE	X	X				
BIAJOUX	GREGORY	X	X				
CABART	CYRIELLE		X				
CELLERIER	MARTIN	X	X				
COURVOISIER	EMMANUELLE			X			
DI NATALE	LUCA	X	X				
DOLLAT	BRIGITTE		X				

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NOM	PRÉNOM	OPS Courant	OPS Except.	Ref. SAL	DSM	SSH	NRBC
DOLLAT	DAMIEN		X				
DUCELLIER	DOMINIQUE		X				
GRIMON	DANIEL	X	X		X		
GROFFAL	NICOLAS		X				
GUIGNARD	ERIC		X				
IDELCADI	MASTAFA		X				
JACOULET	ERIC		X				
KOLB	NATHALIE	X	X				
LABOTH	PATRICIA		X				
LAGRE	FRANCOIS-XAVIER		X	X			
LASSER	PHILIPPE	X	X				X
LEGAIN	MAXIME	X	X				X
LEGAIN LALARME	CHARLINE		X				
LESOURD	ISABELLE	X	X				
LOTIGIE	LISE	X	X				
LY	HUE LAN		X				
MACHEREL	GERALD		X				
MAILLOT	MARIE-CELINE		X	X			
MARGUET	PHILIPPE		X				
MEZHER	CHAOUKI		X				
MILLET	ALAIN	X	X				
MONTAGNON	LAURENCE		X				
MOUTON	CAROLE	X	X				
NAVARRO	JULIEN	X	X				X
NENERT	ELOI	X	X				
OVTCHAROFF	BORIS		X				
PELLEGRINI-LASSER	MARYLINE	X	X				
PERAL	CLAIRE		X				
PEUGEOT-MORTIER	CAROLINE	X	X		X	X	X
PHILIPPE	PIERRE-MARIE	X	X				
PHILIPPOT	YOLAND		X				
PILLER	LAURE-ESTELLE	X	X		X	X	X
PRALON	LAURIE	X	X				
PRETRE	PHILIPPE	X	X				
RABIER	BENOIT	X	X				X

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NOM	PRÉNOM	OPS Courant	OPS Except.	Ref. SAL	DSM	SSH	NRBC
RAVEY	GILLES	X	X				
RECEVEUR	ROBERT		X	X			
REMONAY	MAXIME		X				
RODRIGUES	NILTON JORGE		X				
ROUSSELET	MATTHIEU	X	X				
SAULNIER	NADINE	X	X				
ROYO	CELINE	X	X				X
STABILE	ANTOINE	X	X				
VILLAUMIE	MICHEL		X				
WATERLOT	GAELE		X				
WATTELIER	FRANCOIS	X	X				

Article 2 :

Seuls les médecins inscrits sur cette liste peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Article 3 :

L'arrêté préfectoral n° 25-2024-12-31-00011 du 31 décembre 2024 susvisé est abrogé.

Article 4 :

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **02 AVR. 2025**

Pour le préfet, et par délégation,


Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
 Chef de corps,
 Directeur départemental des services
 d'incendie et de secours

**Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs**

Arrêté n° 25-2025-04-02-00010 du 02 avril 2025

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe de reconnaissance face aux risques radiologiques du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2025.

Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;
Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
Vu le guide national de référence « risque radiologique » ;
Vu le décret du 12 janvier 2024 portant nomination de M. Rémi BASTILLE, préfet du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07102 du 17 décembre 2007 portant création d'une équipe spécialisée dans la lutte face aux risques radiologiques dans le département du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-11-06-00003 du 06 novembre 2024 portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-12-31-00005 du 31 décembre 2024 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe de reconnaissance face aux risques radiologiques des sapeurs-pompiers du département du Doubs pour l'année 2024.
Vu l'arrêté préfectoral n°25-2024-01-29-00019 du 29 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe de reconnaissance face aux risques radiologiques des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2025, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
RAD 4	Conseiller technique départemental	BOUCHOT	ANAEL
RAD 4	Conseiller technique départemental adjoint	SAUGET	Yohann

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
RAD 3	Chef « CMIR »	BEVALOT	JULES
		DESCHAMPS	OLIVIER
		DETTE	JEAN-PHILIPPE
		LECOMTE	HERVE
		VIEILLEDENT	MATTHIEU
RAD 2	Chef d'équipe d'intervention Conseiller en radioprotection	COGNAT	JEREMIE
RAD 2	Chef d'équipe d'intervention	AGUIE	ALEXANDRE
		AUTHIER-CAILLAUD	ASTRID
		BADINA	JEROME
		BAILLY	DAVID
		BECOULET	SEBASTIEN
		BEUGNOT	ALEXIS
		BONNETON	SEBASTIEN
		BOSSONNET	JULIEN
		CAFFAREL	XAVIER
		CLAVERIA	NICOLAS
		CLERC	LAURENT
		DINETTE	ARNAUD
		DUDO	OLIVIER
		DUTOUR	SANDRINE
		FRANCHEQUIN	REGIS
		GESSIER	PIERRE
		GHERARDI	PHILIPPE
		GIRARDET	TOM
		GUIGNOT	YVON
		JACOUTOT	OLIVIER
		KATANCEVIC	NICOLAS
		MONNIN	FREDERIC
		MONTAGNON	AURELIEN
		PETER	ARNAUD
		PLUMEREL	GUILLAUME
		PONCELIN	BERTRAND
PRIEM	VINCENT		
RIVA	LAURENT		
ROLLIN	JEROME		
ROUSSIN	ANTHONY		

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
RAD 2	Chef d'équipe d'intervention	SCHORI	NICOLAS
		TOURNIER	STEPHANE
RAD 1	Chef d'équipe reconnaissance	BOLE	JULIEN
		BOURGIN	SEBASTIEN
		CHOULET	FREDERIC
		DUCHANNOY	BENOIT
		DUPONT	ANTOINE
		GIGON	ARNAUD
		GROSPERRIN	ALINE
		MILLE	GAETAN
		MOUGIN	DAVID
		PERROTIN	ALEXIS
		POMMEY	ORIANNE
		RENEAUX	LIONEL
RIVOIRE	CLEMENT		
ROY	JEROME		

Article 2 :

Sont habilités à exercer la spécialité « RAD » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
RAD 2	Chef d'équipe d'intervention	FISCHESSE	GUILLAUME
		LAISNE	JEAN-MARC
		LARRIERE	ANTHONY
		MALACHOWSKI	FREDERIC
		MARCHE	FABRICE
		PICHETTI	ARNAUD
RAD 1	Chef d'équipe reconnaissance	BORNIER	VALENTIN
		BRIONNE	SAMUEL
		CATANESE	FLORENCE
		DUBOIS	ROMAIN
		STORTZ	YVON
		VALKER	MARC
VUILLET	EMMANUELLE		

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Article 3 :

L'arrêté préfectoral n° 25-2024-12-31-00005 du 31 décembre 2024 susvisé est abrogé.

Article 4 :

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **02 AVR. 2025**

Pour le préfet, et par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Chef de corps,
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours

Arrêté n° 25-2025-04-02-00006

du 02 avril 2025

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu chimique et biologique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2025.

Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;
Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
Vu le guide national de référence « risques chimiques et biologiques » ;
Vu le décret du 12 janvier 2024 portant nomination de M. Rémi BASTILLE, préfet du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07101 du 17 décembre 2007 portant création de la CMIC 25 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-11-06-00003 du 06 novembre 2024 portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-07-01-00009 du 01^{er} juillet 2024 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu chimique et biologique des sapeurs-pompiers du département du Doubs, pour l'année 2025.
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-12-31-00003 du 31 décembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en milieu chimique et biologique des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2025, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	DETECTION ANALYSE	NOM	PRENOM
RCH 4	Référent départemental	Détection biologique Analyse pollution	BEVALOT	JULES
	Référent départemental adjoint	Analyse pollution	STORTZ	YVON
Pharmacienne	Conseiller départemental risques biologiques	/	MERAUX	ISABELLE

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	DETECTION ANALYSE	NOM	PRENOM
RCH 4	Conseiller Technique	/	BRINGOUT	FREDERIC
		/	TOURASIN	LIONEL
RCH 3	Chef « CMIC »	/	ALBERT	PATRICE
		/	BALLIN	REYNALD
		/	BONNETON	SEBASTIEN
		/	BOUCHOT	ANAEL
		/	CHIAPPINELLI	CHRISTOPHE
		/	CLAUDET	CHARLES
		/	DESCHAMPS	OLIVIER
		/	FALLOT	DAVID
		/	FREIDIG	SEBASTIEN
		/	GILLIOT	GUILLAUME
		/	GOMARD	JULIEN
		/	GRISON	AURELIEN
		/	MARION	DAMIEN
		/	MOREAU	YANN
		/	ONILLON	CHRISTOPHE
		/	PICHETTI	ARNAUD
		/	ROLLIN	JEROME
		Détection biologique Analyse pollution	SAUGET	YOHANN
		/	TROUTTET	GILLES
		/	VIEILLEDENT	MATTHIEU

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	AGUIE	ALEXANDRE
		ANGONIN	ARNAULT
		AUTHIER-CAILLAUD	ASTRID
		BADINA	JEROME
		BAILLY	DAVID
		BECOULET	SEBASTIEN
		BERTHELEMY	PASCAL
		BERTRAND	DANIEL
		BETTONI	MAXIME
		BOLE	JULIEN
		BOSSONNET	JULIEN
		BRIOTET	FREDERIC
		BRONIQUE	NICOLAS
		BULLE	MATHIEU
		CAFFAREL	XAVIER
		CLAVERIA	NICOLAS
		CLERC	LAURENT
		COGNAT	JEREMIE
		COLLIN	XAVIER
		CUNY	SEBASTIEN
		DECKMIN	WILFRIED
		DELAULE	LIONEL
		DELOULE	FABRICE
		DESCHAMPS	JEAN-MARC
		DETTE	JEAN-PHILIPPE
		DINETTE	ARNAUD
		DORIER	PIERRE
		DUDO	OLIVIER
		DUTOUR	SANDRINE
		ELOY	VINCENT
		ESPINOSA	SEBASTIEN
		ESPITALIER	STEPHANE
		FAIVRE	NICOLAS
		FISCHESSER	GUILLAUME
		FRANCHEQUIN	REGIS
		GEHANT	GILLES
		GELEY	AURORE
		GESSIER	PIERRE
		GHERARDI	PHILIPPE
		GIRARDET	TOM
GIRARDIN	DOMINIQUE		

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	GUIGNOT	YVON
		KATANCEVIC	NICOLAS
		LAISNE	JEAN-MARC
		LECOMTE	HERVE
		MAGNIN-FEYSOT	OLIVIER
		MANZONI	JEREMIE
		MARS	NICOLAS
		MICHAUD	XAVIER
		MICHEL	PHILIPPE
		MILLE	GAETAN
		MONNIN	FREDERIC
		MONTAGNON	AURELIEN
		MOSSARD	GUILLAUME
		MOUGIN	DAVID
		NOIR	DAMIEN
		PAPE	CHRISTOPHE
		PASQUA	PIERRE
		PETER	ARNAUD
		PLUMEREL	GUILLAUME
		PONCELIN	BERTRAND
		PRIEM	VINCENT
		RASPILLER	OLIVIER
		RENEAUX	LIONEL
		RIVA	LAURENT
		ROUSSIN	ANTHONY
		ROY	JEROME
		SCHORI	NICOLAS
		SECLER	ELVIS
		SIMON	JEAN-LUC
		THIAVILLE	JEAN-CHRISTOPHE
TOURNIER	STEPHANE		
VAN TUE	ALEXANDRE		
VECLAIN	BRUNO		
ZILL	FABRICE		

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	BLANCHARD	YVES
		BOUCLET	GAETAN
		BOURGIN	SEBASTIEN
		BRENANS	RAPHAEL
		BRENIAUX	MARION
		BRESCHBUHL	GREGORY
		CALLOIS	FRANCIS
		CARMINATI	ALEXIS
		CHEVALIER	CORENTIN
		CHOULET	FREDERIC
		COMTE	FLORIAN
		DECHAUD	DAVID
		DEMANGE	MICHAEL
		DUBI	FABRICE
		DUBOIS	ROMAIN
		DUBOURG	KEVIN
		DUCHANOY	BENOIT
		DUPONT	ANTOINE
		FAVEY	NICOLAS
		FLORIN	JEAN
		GARNIER	HERVE
		GIGON	ARNAUD
		GRANDGIRARD	JULIEN
		GRILLET	BERTRAND
		GROSPERRIN	ALINE
		GRYNSYK	GAETAN
		JACOUTOT	OLIVIER
		JEANNEROD	CHRISTOPHE
		JOUBAIRE	THOMAS
		KERGOAT	ERWAN
		LAITHIER	JULIEN
		LARRIERE	ANTHONY
		LONCHAMPT	ANTHONY
		MONNIN	NICOLAS
MONOT	ETIENNE		
MOREL	BENOIT		
PELLATON	LAURENT		
POMMEY	ORIANNE		
PORET	ROMUALD		

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	POULEN	OLIVIER
		POURCELOT	MICHAEL
		POURCELOT	SEBASTIEN
		RIVOIRE	CLEMENT
		SCHWEBLIN	MAGALI
		THIEBAUD	MICKAEL
		VALKER	MARC

Article 2 :

Sont habilités à exercer la spécialité « RCH » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – PRENOM
RCH3	Pharmacienne SSSM	CLERC EMILIE
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	CARRE CLEA
		MAIGROT ROBIN
		PONARD GUILLAUME
		ROUHIER FLORIAN
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	LEMOINE EMMANUEL

Article 3 :

Les sapeurs-pompiers, dont les noms suivent, sont désignés responsables techniques pour leurs compagnies respectives :

- Lieutenant GOMARD Julien – Compagnie de Montbéliard ;
- Commandant BEVALOT Jules – Compagnie de Besançon ;
- Lieutenant RENAUX Lionel – Compagnie de Pontarlier.

Article 4 :

Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Article 5 :

L'arrêté préfectoral n° 25-2024-12-31-00003 du 31 décembre 2024 susvisé est abrogé.

Article 6 :

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **02 AVR. 2025**

Pour le préfet, et par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Chef de corps,
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours

**Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs**

Arrêté n° 25-2025-04-02-00007

du 02 août 2025

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'unité de sauvetage, d'appui et de recherche du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2025.

Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;
Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
Vu le guide national de référence « sauvetage-déblaiement » ;
Vu les guides de doctrine et de techniques opérationnelles « interventions en milieux effondrés et instables » ;
Vu le décret du 12 janvier 2024 portant nomination de M. Rémi BASTILLE, préfet du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-11-06-00003 du 06 novembre 2014 portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07103 du 17 décembre 2007 portant création de l'équipe de sauvetage déblaiement ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-12-31-00004 du 31 décembre 2024 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en sauvetage déblaiement des sapeurs-pompiers du département du Doubs pour l'année 2025 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°25-2024-01-29-00019 du 29 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en sauvetage déblaiement des sapeurs-pompiers du département du Doubs, au titre de l'année 2025, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	RISQUE BATIMENTAIRE	NOM	PRENOM
USAR 3	Référent départemental	OUI	VIEILLEDENT	MATTHIEU
	Chef de section	OUI	ANGONIN	ARNAULT
			FAIVRE	RAPHAEL
			PONARD	GUILLAUME

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	RISQUE BATIMENTAIRE	NOM	PRENOM
USAR 3	Chef de section	NON	GOMARD	JULIEN
		OUI	GUY	SYLVAIN
USAR 2	Chef d'unité	OUI	BAZIN	OLIVIER
			BOURGOIN	ALAIN
			BREUILLARD	PATRICE
			BRIDE	MICKAEL
			COLLIARD	SEBASTIEN
			ESPITALIER	DANIEL
			FALLOT	DAVID
			GRANCHER	ROMARIC
			MENDY	PHILIPPE
			MOREY	VINCENT
			UHLEN	BRUNO
			ROBIN	CHRISTOPHE
THEVENOT	THIERRY			
USAR 2	Chef d'unité	NON	AVONDO	SAMUEL
			BETTONI	MAXIME
			BEUGNOT	ALEXIS
			CUSENIER	CHRISTOPHE
			ESPITALIER	STEPHANE
			GABET	JULIEN
			HUGUENARD	FABRICE
			LARRIERE	DIDIER
			LESTRAT	JESSY
			PELLIER	OLIVIER
			ROUSSEY	ERIC
			SAUSER	YANNICK
			SECLET	ELVIS
			THIEBAUD	MICKAEL
TISSOT	JEROME			
VUILLET	JOHANN			

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	RISQUE BATIMENTAIRE	NOM	PRENOM
USAR 1	Equipier	NON	BERTRAND	DANIEL
			BOUCLET	GAETAN
			BRETAGNE	CEDRIC
			CARMINATI	ALEXIS
			CASSARD	REGIS
			CHAMPAGNE	CHARLEY
			CHOULET	FREDERIC
			COLLETTE	OLIVIER
			COMPTE	ALEXANDRE
			COSTE	PIERRE
			CUSENIER	JEROME
			DEFRASNE	JEROME
			DUSSOUILLEZ	MICKAEL
			FAVE	REMY
			GAGELIN	ALEXANDRE
			GINDRAT	VALERE
			GIRARD	THOMAS
			GIROD	LOUIS
			GRANDJEAN	MICHEL
			GRILLET	BERTRAND
			GUIGNIER	HERVE
			GUILLET	DANIEL
			HINTZY	THOMAS
			HUGUENARD	ARNAUD
			JEANGUYOT	MARINE
			MANZONI	JEREMIE
			MARTIN	LUDOVIC
			MATERNE	CHRISTOPHE
			MAY	JEAN-BAPTISTE
			MINETTI	THIERRY
MONNIN	FREDERIC			
MOUGIN	DAVID			
NORMAND	BERTRAND			

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	RISQUE BATIMENTAIRE	NOM	PRENOM
USAR 1	Equipier	NON	PETIT	CEDRIC
			PICARD	SYLVAIN
			PONCOT	YOHANN
			RATTONI	ALAIN
			REGAZZONI	HUGUES
			REGNAUT	FABIEN
			ROUARD	FABIEN
			ROUSSEAU	ADRIEN
			RUHIER	RAPHAEL
			SCHWEBLIN	MAGALI
			SCUBLA	RAPHAEL
			SIMON	ERIC
			SIMONIN	LIONEL
			TERVEL	MAXIME
			TOURMAN	JEAN-MICHEL
			UMBER	LOIC
VADAM	JEAN-CHARLES			
VALKER	MARC			
VARILLON	JULIEN			

Article 2 :

Sont habilités à exercer la spécialité « SD » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	RISQUE BATIMENTAIRE	NOM	PRENOM
USAR 1	Equipier	NON	GRABS	CEDRIC
			VUILLET	EMMANUELLE
USAR 2	Chef d'unité	OUI	BOURGADEL	CHRISTOPHE

Article 3 :

Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Article 4 :

L'arrêté préfectoral n° ° 25-2024-12-31-00004 du 31 décembre 2024 susvisé est abrogé.

Article 5 :

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **02 AVR. 2025**

Pour le préfet, et par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Chef de corps,
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours

Certifié conforme
Contrôleur général Stéphane
BEAUDOUX

Directeur départemental des
services d'incendie et de secours
Commandant le 25^e CDSP